



## **QUESTIONS FREQUENTES : L'AIDE AU CHÔMAGE EN CAS DE PANDÉMIE**

### **QUESTIONS GÉNÉRALES SUR LA PUA**

**J'essaie d'appeler la ligne d'assistance et on ne me laisse pas attendre, ça raccroche. Comment puis-je la joindre?**

Si vous appelez la ligne du PUA et que vous obtenez un message vous informant que tous les représentants sont occupés, c'est que les lignes sont occupées et que la file d'attente est pleine. Veuillez lire les FAQ pour vous aider à résoudre les questions avant de rappeler.

**Qu'est-ce que cela signifie si je ne suis pas éligible au chômage régulier, mais que mes informations ne sont pas encore dans le PUA?**

Si vous n'êtes pas éligible au chômage régulier, votre demande est examinée par le ministère pour déterminer votre éligibilité au PUA. Une fois la décision prise, vous recevrez un avis du ministère vous informant de la détermination de votre admissibilité. Si vous êtes éligible, vous pourrez remplir votre demande de PUA et commencer à déposer des attestations hebdomadaires de demande.

**Quand puis-je faire une demande pour PUA?**

Vous devez d'abord demander des allocations d'assurance chômage ordinaires pour déterminer si vous avez droit à des allocations de chômage ordinaires ou à des allocations PUA. Si vous n'avez pas encore fait de demande de chômage régulier, consultez le site <https://vermont.force.com/DOLClaim/s/>. En fonction de la façon dont vous avez présenté votre demande, il se peut que vous soyez

immédiatement invité à remplir la demande d'allocations PUA. Si vous n'êtes pas invité à le faire, vous devrez attendre que le DOL examine votre demande. Une fois que la décision a été prise, vous serez informé.

### **J'ai épuisé mes allocations ordinaires d'assurance-chômage, dois-je faire une demande pour PUA ou que dois-je faire?**

Si vous avez épuisé vos 26 semaines d'allocations régulières d'assurance chômage et que vous essayez de commencer à utiliser les 13 semaines supplémentaires d'assistance chômage en cas de pandémie (PEUC), vous ne devriez pas essayer de demander la PUA. Vous recevrez probablement un message d'erreur si vous essayez de faire une demande parce que vous avez déjà une demande de chômage établie. Vous n'avez rien à faire tant que le programme PEUC n'est pas mis en œuvre.

### **Quelles sont les semaines couvertes par le PUA?**

Le PUA prévoit un remplacement de salaire pour les demandeurs éligibles à partir de la semaine du 15 mars 2020, date à laquelle le décret du gouverneur Scott est entré en vigueur.

### **Que faire si ma demande d'allocations régulières d'assurance-chômage a été refusée et que j'obtiens un message d'erreur lorsque j'essaie de faire une demande d'allocations PUA?**

Si vous avez été refusé pour des allocations de chômage régulières, cela n'a pas d'incidence sur votre droit aux allocations de la PUA. Votre demande est en cours d'examen et le ministère du travail vous informera si vous pouvez prétendre à des allocations PUA.

**Quand j'essaie de remplir ma demande de PUA, il est indiqué que mon dossier n'existe pas et que je dois remplir la demande de chômage ordinaire. Et lorsque j'essaie de remplir la demande de chômage ordinaire, il est indiqué que j'existe déjà. Que dois-je faire ?**

Si vous avez suivi toutes les étapes de la demande de PUA (y compris le remplissage de la demande de chômage initiale en premier) et que vous recevez un message d'erreur lorsque vous essayez de vérifier les informations dans la PUA, cela signifie que votre demande d'assurance-chômage doit être examinée plus en détail par le ministère. Vous ne pourrez pas remplir la demande de PUA tant que cet examen ne sera pas terminé. Le ministère vous informera de votre admissibilité.

**Ma demande se trouve en adjudications. Qu'est-ce que cela signifie?**

Si votre demande fait l'objet d'une décision, il y a un problème dans votre demande qui exige que le ministère examine davantage le problème. Ce processus a été lancé sur la base des réponses que vous avez données dans votre demande initiale de chômage. Votre demande sera traitée dans l'ordre dans lequel elle a été reçue.

**Je reprends le travail. Dois-je faire quelque chose pour informer le ministère du travail?**

Si vous reprenez le travail, vous n'avez pas besoin d'en informer le ministère pour le moment. Vous devez simplement cesser de déposer vos demandes hebdomadaires. Si vous déposez une demande pour une semaine alors que vous avez un emploi à temps plein, il s'agit d'une activité frauduleuse et les allocations vous seront refusées. Si vous travaillez et accomplissez un travail au cours d'une semaine où vous déposez une demande d'allocations d'assurance-chômage, vous devez déclarer les heures travaillées et le salaire gagné.

## **ÉLIGIBILITÉ AU PUA**

### **Comment savoir si je suis éligible au PUA?**

Si vous êtes entrepreneur indépendant, si vous êtes travailleur indépendant, si on vous a refusé ou si vous n'avez pas droit aux allocations de chômage ordinaires ou au FPEUC (programme d'allocations étendues), vous pouvez avoir droit aux allocations PUA.

### **Quelles sont les circonstances qui me privent du PUA?**

Si vous êtes en mesure de télétravailler avec rémunération ou si vous bénéficiez d'un congé de maladie payé ou de toute autre forme de congé payé, vous n'aurez pas droit au PUA.

### **Combien d'argent dois-je gagner pour avoir droit aux allocations du PUA?**

Vous devez avoir gagné au moins 2 871 \$ au cours du trimestre le plus rémunéré de la période de base. Dans les trois autres trimestres de la période de base, vous devez avoir gagné au moins 40 % de ce que vous avez gagné pendant le trimestre le mieux rémunéré. Dans le cas contraire, vous avez droit au montant minimum de l'allocation.

## ***EN SAVOIR PLUS SUR LES TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS***

### **Comment puis-je savoir si je suis un travailleur indépendant ?**

Les directives fédérales pour le PUA identifient les "travailleurs indépendants" comme ceux dont la principale source de revenus est la prestation de services dans leur propre entreprise. Cela inclut également les entrepreneurs indépendants et autres.

**Je suis maintenant indépendant, mais j'ai travaillé pour un employeur en 2019. Où dois-je déposer ma demande?**

Si vous avez gagné plus de 4 025 \$ au cours de l'année civile 2019 auprès d'un ou plusieurs employeurs qui ont prélevé des impôts sur votre salaire, vous pouvez avoir droit à des allocations de chômage ordinaires. La première étape pour déterminer votre admissibilité consiste à remplir la demande initiale de chômage qui déterminera si vous avez droit à l'assurance chômage ordinaire ou à la PUA.

**Si je vis dans le Vermont et que je suis travailleur indépendant dans un autre État, où dois-je déposer ma demande d'allocations PUA?**

Vous devez déposer une demande auprès de l'État dans lequel vous travailliez au moment où vous êtes devenu(e) au chômage, partiellement au chômage ou incapable de travailler pour une raison liée au COVID-19 et énumérée à la section 2102(a)(3)(A)(ii)(I) de la loi CARES. Si vous avez travaillé dans plus d'un État pendant cette période, vous pouvez déposer dans l'un de ces États.

**Je gagne la plupart de mes revenus grâce à mon emploi à temps plein, mais je possède également ma propre entreprise. Suis-je considéré comme un travailleur indépendant aux fins de la PUA?**

Non. Les directives fédérales du PUA définissent un individu comme travailleur indépendant lorsque le revenu principal de l'individu provient de services dans sa propre entreprise.

***CAS D'ÉLIGIBILITÉ***

**Suis-je éligible au PUA si je n'ai jamais travaillé auparavant ou si la dernière fois que j'ai travaillé, c'était il y a longtemps?**

Vous pouvez être éligible au PUA si:

- Vous deviez commencer à travailler et n'avez pas d'emploi actuellement ou ne pouvez pas commencer cet emploi en raison du COVID-19

- Votre offre d'emploi a été annulée en raison du COVID-19
- Vous êtes devenu le soutien de famille ou le principal soutien d'un ménage parce que le chef de famille est décédé des suites directes du COVID-19

**Je suis un producteur laitier. Suis-je éligible au PUA?**

Oui, les agriculteurs sont probablement éligibles au PUA et doivent commencer par introduire une première demande de chômage.

**Suis-je éligible au PUA si mon travail me permet de télétravailler contre rémunération?**

Non. Si vous pouvez télétravailler et êtes payé par votre employeur, vous n'avez pas droit au PUA.

**Ai-je droit aux allocations de la PUA si je ne travaille pas mais que je bénéficie d'un congé de maladie payé ou d'une autre forme de congé payé de la part de mon employeur?**

C'est possible. Si vous recevez un paiement partiel pour un congé de maladie, vous pouvez avoir droit à un montant d'indemnité hebdomadaire réduit (WBA). Si le montant de votre congé payé est supérieur à votre WBA, vous n'aurez pas droit.

**Puis-je bénéficier des allocations du PUA si je travaille encore mais que mes heures sont réduites?**

Si vous travaillez moins d'heures en raison du COVID-19 et que vous avez perdu des revenus, vous devez demander des allocations d'assurance chômage. Votre admissibilité au chômage régulier ou à la PUA sera déterminée après que vous aurez fait votre demande.

**J'ai travaillé à plein temps et j'ai été licencié. Mais je possède également une entreprise secondaire qui a fermé en raison du COVID-19, suis-je admissible au PUA?**

Si vous avez été licencié d'un emploi à temps plein, vous avez probablement droit au chômage régulier. Si vous êtes déjà en chômage régulier, vous ne pouvez pas demander ou recevoir des allocations PUA en plus de cela.

**Si je suis en congé médical non payé approuvé par mon employeur et que je ne suis pas éligible au chômage d'État parce que je ne suis pas capable ou disponible pour travailler, puis-je bénéficier du PUA?**

Cela dépend. Si le congé médical est basé sur l'un des motifs liés au COVID-19 énumérés dans la section 2102(a)(3)(A)(ii)(I) de la loi CARES, vous pouvez avoir droit à des allocations PUA. Si votre situation n'est pas couverte par l'une des raisons liées au COVID-19 et que vous n'êtes pas en mesure de travailler ou disponible pour travailler, vous n'avez pas droit à la PUA.

***NON ÉLIGIBLE***

**J'ai demandé des allocations de chômage régulières et ma demande est en cours d'examen et je n'ai pas eu de réponse. Puis-je également soumettre une demande de PUA?**

Non. Vous ne pouvez pas demander le PUA si vous avez une demande en cours qui est en cours de traitement dans le cadre d'une décision de chômage ordinaire. Si on vous refuse des allocations d'assurance chômage ordinaires, vous pouvez être admissible à la PUA, mais vous ne pouvez pas demander la PUA tant que cette décision n'a pas été prise.

**Si je refuse de reprendre le travail lorsque mon employeur me rappelle parce que je veux bénéficier des allocations de chômage générales, puis-je bénéficier de la PUA?**

Non. Si vous refusez un travail convenable pour demander des allocations de chômage, vous n'aurez pas droit à la PUA. Pour plus d'informations, consultez le site

<https://labor.vermont.gov/unemployment-insurance/refusal-return-work-covid-19>

**Je suis éligible au chômage régulier mais je ne perçois pas d'allocations en raison d'une compensation à 100 %. Suis-je éligible au PUA?**

Non. Dans ce cas, vous avez le droit de percevoir des allocations de chômage régulières et vous êtes réputé recevoir des paiements même lorsqu'ils servent à réduire un surpaiement existant. Vous ne pouvez pas prétendre au chômage régulier et à la PUA.

**Ma demande indique qu'il s'agit d'un surpaiement et que je ne reçois pas l'allocation fédérale de 600 dollars?**

Si votre demande est en surpaiement, le ministère doit mettre à jour manuellement votre demande pour vous permettre de percevoir l'allocation fédérale de 600 \$. Nous travaillons activement sur ces demandes. Vous devez continuer à présenter vos demandes hebdomadaires et dès que votre demande aura été mise à jour, les paiements commenceront à être effectués. Veuillez noter que le montant de votre allocation hebdomadaire sera toujours retenu pour compenser le solde de votre surpaiement.



## **QUESTIONS SUR LA DEMANDE DE PUA**

**Que se passe-t-il si je remplis ma demande initiale d'allocations d'assurance chômage et que je reçois une décision monétaire de 0 \$ ?  
Dois-je présenter une nouvelle demande de PUA?**

Si vous n'avez pas droit au chômage régulier pour des raisons financières, vous pouvez être éligible au PUA. Une fois l'examen de votre demande terminé, le ministère vous indiquera si vous pouvez remplir la demande de PUA.

**Puis-je m'arrêter et reprendre au milieu de ma demande de PUA?**

Oui, si vous ne savez pas comment répondre à une question ou si vous avez besoin de vous arrêter pour obtenir plus d'informations, vous pouvez faire une pause et revenir plus tard.

**Comment puis-je corriger ma demande ou mon attestation de sinistre hebdomadaire si j'ai accidentellement répondu à une question ou saisi des informations erronées?**

Vous pouvez modifier votre numéro de téléphone, votre adresse postale et votre mode de paiement, ainsi que charger des documents fiscaux, lorsque vous remplissez votre attestation hebdomadaire de demande de remboursement. Vous ne pouvez pas changer les réponses sur votre demande pour le moment. Certaines réponses aux questions nécessitent que les demandes passent par le processus de décision.

**La demande indique que mon numéro de compte bancaire n'est pas valable. Que dois-je faire ?**

Si votre numéro de compte bancaire commence ou se termine par un zéro, il y a un problème dans le système qui n'accepte pas ces numéros de compte. Pendant que nous nous efforçons de résoudre ce problème, vous pouvez opter pour l'envoi d'un chèque par la poste. Une fois ce problème résolu, vous pourrez mettre à jour vos informations de

paiement la prochaine fois que vous remplirez votre attestation de demande hebdomadaire.

**J'ai essayé de me connecter pour remplir ma demande de PUA et je dois réinitialiser mon mot de passe, mais je n'ai jamais reçu de courriel pour le faire?**

Si vous recevez cette erreur, veuillez essayer de le réinitialiser à nouveau car le problème a été résolu à partir du 24/04/2020. Si vous essayez de vous connecter pour déposer vos demandes hebdomadaires de chômage régulier en utilisant votre code PIN, vous ne pouvez pas vous connecter car il s'agit d'un portail distinct.

**Que se passe-t-il si je fournis des informations fausses ou trompeuses pour obtenir des allocations du PUA?**

Fournir des informations fausses ou trompeuses pour obtenir des allocations est une fraude. S'il est établi que vous avez commis une fraude, vous êtes passible de sanctions et/ou de poursuites pénales.

**J'ai suivi les instructions pour remplir ma demande de PUA. Je reçois le message "Demande irrecevable". Votre demande d'assistance-chômage en cas de pandémie a été jugée inadmissible à toute allocation future. Si vous avez des questions, veuillez contacter le Département du travail du Vermont au (877) 660-7782". Que dois-je faire ?**

Si vous avez reçu ce courriel, c'est parce qu'en fonction de vos réponses aux questions posées, vous avez été jugé inéligible au PUA.

**J'ai rempli ma demande de PUA et j'ai saisi des informations de compte bancaire erronées. Comment puis-je y remédier ?**

Si vous devez mettre à jour les informations relatives à votre compte bancaire, vous pouvez modifier le mode de paiement lors du dépôt de votre attestation de demande hebdomadaire.

## **J'ai été jugé inéligible et je veux faire appel de la décision. Que dois-je faire?**

Si vous avez reçu une décision d'irrecevabilité, vous n'avez pas droit à la PUA. Si vous estimez que cela est incorrect, vous pouvez déposer un recours en envoyant un fax à l'Unité des recours au 802-828-4289 ou en envoyant votre recours par courrier au Département du travail à l'adresse suivante : P.O. Box 488, Montpelier, VT 05601-0488. Dans votre recours, veuillez indiquer : votre nom, la raison sociale de l'entreprise, ainsi que le nom et la date du document faisant l'objet du recours. Une fois que votre demande de recours a été traitée, vous serez informé par écrit de la date et de l'heure de l'audience prévue.

## **DOCUMENTATION FISCALE EXIGÉE PAR LA PUA ET QUESTIONS SUR LES SALAIRES**

### **Je dois charger mes documents fiscaux dans un délai de 21 jours. Quand cette période de 21 jours commence-t-elle?**

La période de 21 jours commence lorsque vous terminez votre demande de PUA, et non pas lorsque vous avez fait une demande initiale de chômage.

### **Lorsque je déclare des salaires sur l'application PUA, dois-je utiliser les salaires bruts ou nets?**

Les travailleurs indépendants doivent utiliser leur salaire NET. Les autres personnes qui ne sont pas des travailleurs indépendants doivent déclarer leur salaire BRUT.

### **Que se passe-t-il si je suis payé à la commission ou sur la base des ventes, et non sur le salaire ou à l'heure?**

Si vous êtes payé à la vente ou à la commission, vous pouvez saisir votre salaire dans le champ "salaire" ou "salaire horaire", à condition qu'il soit égal au salaire global gagné au cours du trimestre.

## **Quels sont les documents fiscaux qu'il est possible de charger?**

Annexe C, Annexe E, Annexe F : si vous êtes un travailleur indépendant ou un propriétaire unique qui dépose une annexe C, E ou F, avec vos impôts sur le revenu.

- 1040 : Si vous utilisez votre déclaration d'impôt sur le revenu 1040, déclarez les salaires à la ligne 1 de votre déclaration d'impôt sur le revenu (cela exclut tout revenu de pension ou de sécurité sociale)
- W2 : si vous utilisez un document fiscal W2 pour déclarer des salaires, déclarez les salaires inclus dans la case 1 de la déclaration W2
- Que faire si je n'ai pas encore rempli ma déclaration de revenus pour 2019?

If you have not filed your 2019 taxes yet, you have 21 days to do so. However, until you upload a supporting document, you may only receive the minimum benefit amount.

## **Pourquoi dois-je télécharger les documents fiscaux de 2019 si la date limite de dépôt des impôts n'est pas avant le 15 juillet?**

Les documents fiscaux pour 2019 sont nécessaires car le montant de votre allocation est basé sur les salaires des 4 derniers trimestres. Le salaire de 2019 déterminera le montant hebdomadaire le plus précis de l'indemnité. Si vous avez droit à des allocations et que vous ne fournissez pas de documents dans les 21 jours, vous ne recevrez que le montant minimum des allocations jusqu'à ce que vous ayez chargé ces documents. Vous disposez de 21 jours à compter de la date de votre demande initiale de PUA pour charger ces documents.

## **QUESTIONS SUR LE PAIEMENT PUA**

**Y a-t-il une période d'attente avant de recevoir mon premier chèque de allocation?**

Non, il n'y a pas de période d'attente minimale. Toutefois, en fonction de l'attestation hebdomadaire de votre demande, l'examen ou le règlement de votre demande peut prendre du temps.

**Je suis travailleur indépendant, mais j'ai aussi un emploi à temps partiel chez un autre employeur. Quel sera le montant de mes allocations hebdomadaires?**

Si vous établissez votre demande de PUA en tant que travailleur indépendant, le salaire de votre travail indépendant ne sera calculé que dans le montant de votre allocation hebdomadaire. Si vous continuez à travailler à temps partiel, vous devez déclarer le salaire et les heures travaillées lors de chaque demande d'allocations hebdomadaires.

**Ai-je droit à l'allocation fédérale de 600 \$/semaine que reçoivent les autres demandeurs d'assurance-chômage?**

Oui, si vous avez droit à la PUA, vous avez également droit à l'allocation de 600 dollars par semaine. Vous n'avez rien à faire de plus, il sera automatiquement inclus dans votre allocation hebdomadaire.

**Le paiement de 600 \$/semaine fera-t-il l'objet d'un paiement séparé ou d'un paiement unique?**

L'allocation fédérale supplémentaire de 600 \$ sera comptabilisée dans le même versement direct ou chèque comme votre allocation hebdomadaire. L'allocation fédérale est soumise à la fois à l'impôt d'État et à l'impôt fédéral. Si vous avez opté pour la retenue d'impôt, celle-ci sera prise en compte dans le montant de votre allocation. Dans le cas contraire, vous devrez déclarer, lors de la déclaration de vos impôts sur le revenu pour 2020.

### **Pourquoi n'ai-je pas reçu la totalité de l'allocation de 600 dollars?**

Lorsque vous avez rempli votre demande initiale, si vous avez choisi de faire retenir des impôts sur le montant de votre allocation hebdomadaire, des impôts seront également retenus sur votre allocation fédérale de 600 \$. Toutes les allocations sont soumises à l'impôt d'État et à l'impôt fédéral.

### **Dois-je continuer à déposer pour obtenir des paiements hebdomadaires?**

Oui, vous devez déposer chaque semaine pour laquelle vous souhaitez recevoir des allocations PUA.

- Vous déposez des demandes hebdomadaires pour la semaine précédente. (par exemple, si vous déposez une demande hebdomadaire le 12 avril, vous déposez une demande pour la semaine des allocations du 5 au 11 avril). Ce faisant, vous certifiez que vous étiez au chômage ou au chômage partiel cette semaine.
- Vous devez déposer une demande hebdomadaire au plus tard le vendredi à 16 heures (par exemple, si vous avez été au chômage pendant la semaine du 5 au 11 avril, vous pouvez déposer la demande à partir du 12 avril, mais au plus tard le 17 avril à 16 heures).
- Vous DEVEZ déclarer les heures travaillées et le salaire GAGNÉ (quelle que soit la date à laquelle vous serez payé) si vous avez travaillé pendant une semaine pour laquelle vous déposez une demande d'allocation. Si vous ne le faites pas, cela créera un problème sur votre demande, retardera le paiement ou pourrait vous empêcher de recevoir des allocations.

### **Devrai-je payer des impôts fédéraux et d'État sur les allocations que je reçois?**

Oui. Lors de la déclaration, vous avez la possibilité de faire retenir ou non des impôts, mais toutes les allocations sont soumises aux impôts d'État et fédéraux.

## **Quand serai-je payé?**

Une fois que vous aurez rempli la demande initiale de chômage, la demande de PUA, et que vous aurez déposé votre première attestation de demande hebdomadaire, votre paiement sera traité dans les 3 jours ouvrables. Vous pouvez choisir un mode de paiement par versement direct ou par chèque papier (le versement direct est le mode le plus rapide).